

Spécial 1er degré n° 2

# LA SANTÉ AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

# TDS

Textes et  
Documents  
sur la  
Somme

n° 26



Bulletin du Service Educatif  
des Archives de la Somme

Pris en charge financièrement sur les crédits pédagogiques votés par le Conseil général de la Somme pour des actions à l'initiative de l'Inspecteur d'Académie, "Textes et documents sur la Somme" est une publication du Service Educatif des Archives, placé sous la responsabilité conjointe de l'Inspecteur d'Académie et du Directeur des Services d'Archives du département. Un professeur certifié d'Histoire-Géographie, M. Xavier LOCHMANN, est mis à disposition de ce service, à temps partiel. Il initie les élèves au travail sur documents et effectue des recherches qui débouchent aussi bien sur des expositions ou animations que sur la publication de T.D.S. Il fournit par ailleurs son concours à divers travaux menés au niveau académique ou au niveau départemental.

Il est à la disposition des enseignants tous les lundis, et le vendredi sur rendez-vous, au Service Educatif des Archives, 61 rue Saint-Fuscien à Amiens, (tél. : 22.92.59.11, poste 137).



T.D.S. n° 26 - Amiens - Novembre 1988

Nous avons le plaisir de vous présenter un deuxième numéro de T.D.S. destiné en priorité à l'école élémentaire. Préparé en étroite collaboration avec le groupe Histoire-Géographie du Conseil Départemental de formation, ce fascicule se propose de montrer la santé et ses problèmes au XVIIIe siècle sous les aspects les plus divers et en exploitant la grande variété des sources archivistiques. Nous avons regroupé une vingtaine de documents sous trois grandes rubriques. Dans un premier temps nous dressons en quelque sorte un état des lieux (doc. 1 à 5). Puis nous étudions le personnel de la santé et son travail (doc. 6 à 14). Enfin, nous soulevons le problème de la formation de ce personnel (doc. 15 à 18). Une partie des documents ont été transcrits. D'autres pourront donner lieu à quelques exercices simples de paléographie. Des notes, des compléments et des suggestions pédagogiques permettront au maître d'élargir le champ de ses travaux avec la classe. On aura également l'occasion de découvrir au passage quelques unes des séries anciennes des Archives départementales. Le dernier document retenu concerne l'histoire de la Révolution, ménageant ainsi une transition vers d'autres recherches et études.

Ce T.D.S. s'adresse aussi tout naturellement aux maîtres et élèves des classes de Quatrième et Seconde, dans le cadre de leurs programmes. Il peut aider ceux qui travaillent par "thèmes transversaux". Enfin, il ouvre des pistes intéressantes à ceux qui envisagent d'élaborer des P.A.E. sur le thème de la santé.

A.M. COUVRET  
Directeur des  
Services d'Archives

X. LOCHMANN  
Animateur du  
Service Educatif

Publié avec le concours financier



du Conseil général de la Somme

Le ~~2~~<sup>1717</sup> septembre est decedé et fut enteré le lendemain  
avec les ceremonies accoutumées es Eglise Silius  
enfant de l'hospital des enfants trouvez de pavis  
J Couvier

Le 9 septembre 1717 est decedé medecine de novene  
enfant de l'hospital des enfants trouvez de pavis et fut  
enteré le meme jour avec les ceremonies accoutumées  
es Eglise J Couvier

Le 16 Ebre 1717 est decedé et fut enteré le  
Lendemain 17 avec les ceremonies accoutumées  
es Eglise pierre alexis duvesne fils d'alexis  
duvesne marcschal et de marie anne cavos  
Il estoit âgé de quinze mois J Couvier

Le 2 Ebre 1717 est decedé et fut enteré avec  
les ceremonies accoutumées es Eglise Genevieve  
pauv<sup>e</sup> enfant de l'hospital des enfants trouvez  
de pavis J Couvier

Le 2 des memes mois et ag<sup>e</sup> est decedé et fut aut<sup>h</sup>  
enteré avec les ceremonies accoutumées es  
Eglise quentiz feutré fils de quentiz feutré  
et de marie letëve Il estoit âgé de quinze mois  
ans J Couvier

Borie à l'Intendant, en réponse à cinq questions concernant les moyens de subvenir à la nourriture et à l'éducation des enfants trouvés. « Il est bien certain que depuis longtemps, on porte fréquemment de cette province et de chaque canton, des enfants à Paris, qui y sont mis à l'hôpital des enfants trouvés. Les voituriers et les gens qui se chargent le plus ordinairement de cette commission, sont les *meneurs* mêmes qui ont commission du bureau, pour aller chercher à Paris des enfants trouvés, qu'ils distribuent ensuite à des nourrices dans la province et dans les campagnes; et c'est eu allant en chercher, qu'ils en apportent, au moyen du prix et de la rétribution dont on convient avec eux.... Ces malheureux enfants qu'on transporte à Paris, sont presque tous les fruits du libertinage des personnes non mariées.... Assez ordinairement ces filles ne manquent pas de traduire en justice les hommes qu'elles accusent d'être les auteurs de leur grossesse; il arrive sur ces poursuites de très fréquentes condamnations contre les hommes accusés, tant au paiement des frais de gésine, qu'à celui de la nourriture et éducation de l'enfant. Il n'y a point de tribunal de justice qui ne puisse en fournir des exemples presque journaliers.... Les hommes

— Lettre de

M. de la Millière à l'Intendant, sur ce que « le 27 mai dernier, il a été apporté des hôpitaux de la ville d'Eu et du bourg de Blangy, à l'hôpital des enfants trouvés de Paris, par le nommé Péron, voiturier en la paroisse d'Oisemont, onze enfants de différents âges, que le 12 du mois de juin, le même voiturier en a apporté 15 autres, et que, par une lettre écrite de l'endroit, on annonce que successivement on doit en amener jusqu'au nombre de 300. »

ou garçons qui ont subi ces condamnations s'emparent de l'enfant, sous prétexte de les exécuter; et ne manquent pas de les faire remettre aux hôpitaux, pour s'en décharger.... Tout le monde sait que l'hôpital des enfants trouvés de Paris, pour faire élever la plupart de ces enfants dans les campagnes, donnent aux gens qui s'en veulent charger, avec une petite pacotille de laines, sept livres pour la première année, six pour la seconde, cinq et quatre, pour la troisième et quatrième. Quand ces enfants ont atteint l'âge de 6 à 7 ans, s'il y a quelqu'un qui veuille s'en charger jusqu'à la première communion, qui se fait à l'âge de 12 à 13 ans, l'hôpital donne une somme de 40 l. une fois payée. Il est bien certain qu'en suivant cette méthode de mettre en nourrice et d'élever séparément ces enfants, il n'est pas possible de le faire à meilleur marché. Il n'est pas même concevable, que si les nourrices et les gens qui s'en chargent faisaient tout ce qu'il faut pour ces enfants, ils puissent le faire pour le prix qu'ils reçoivent. Mais aussi, qui sont les gens qui s'en chargent, quels soins en ont-ils et quel est le sort de ces enfants? On ne les trouve, dans tous les villages, que chez les plus pauvres, les plus misérables, qui n'ont de pain ni pour eux ni pour leurs propres enfants. Pour avoir plus de ressource dans la rétribution qu'ils tirent de l'hôpital, il y en a qui en prennent tant qu'on veut leur en donner, et qui en ont trois ou quatre la fois.... C'est de là que vient sans doute la prodigieuse mortalité qu'on remarque sur les enfants trouvés. » Albert, 9 novembre 1777.

Ce vouté Des ordres De monseigneur Le Comte D'agay -  
intendant De la province De picardie &c



Je vous Denis Iphigore Desnoyer, Conseiller Du Roy, Son médecin  
ordinaire Dans les hôpitaux De la ville D'Amiens, Certifiez nous être  
transporté Le vésir juin mil sept cent Soixante quatre au village  
De Stc l'église élection D'Amiens, nous avons séjourné Le dix sept  
pour visiter trente malades, nombres considérable, pour une paroisse  
Composée De cinquante feu. La maladie regnante est actuellement  
une fièvre putride vermineuse Dans les enfans, et Dans la plupart  
Des adultes, inflammatoire, Dans d'autres, ~~et~~ Dernière, accompagnée  
D'éruption. Cette maladie est très contagieuse, entre rarement Dans une  
maison, Sans y avoir fait beaucoup De ravage, Dans tous ceux qui  
l'habitent, lorsqu'elle est négligée, elle devient souvent mortelle ou d'une  
longueur qui épuise les forces, et mettent ceux qui en sont atteints hors  
d'état De travailler Dans l'espace De six semaine, ou deux mois, lequel est  
D'autant plus fâcheux que De trente malades portés Dans la liste ci joint  
il n'en est pas un seul qui ait atteint quarante ou quarante quatre ans,  
et tous, à l'exception D'un seul Dans la plus grande misère, il en est mort  
trois ou peu ceux au moment ou nous allou, écrire le procès verbal nous  
venou, D'être avertis De deux nouveaux malades, nous nous flattou, méjan-  
nant la méthode Curatif que nous avons dicté au sieur Jourdain chirurgien.  
Demourant à monseigneur. Cette maladie ne fera plus, les mêmes progrès, lequel  
nous certifiez véritable avec nous le curé Le v'indie et principaux habitans

Desnoyer  
Jourdain  
Gambert  
Jourdain chirurgien  
Bernard  
Bernard  
François Binoux  
Bernard Binoux

Monsieur



Je viens d'être informé qu'un chien enragé a mordu dans  
la paroisse de Bacueil - sur Selle plusieurs bestiaux et  
même quelques personnes. on m'assure qu'un âne est déjà  
mort avec tous les symptômes de la rage, et qu'une vache  
~~se~~ parait aussi en avoir des accès. tous les habitants sont  
dans l'éffroy et la consternation, et ont les inquiétudes les plus  
vives sur les personnes qui ont été mordues, et sur tous leurs  
bestiaux qu'ils craignent voir atteints de cette maladie, les  
ayant vus se battre, et aux prises avec les animaux déjà  
infectés ou au moins soupçonnés de l'être. Je vous supplie  
très instamment de vouloir bien y envoyer un homme de  
l'art, et y faire passer les secours, ou les ordres nécessaires.  
j'y contribuerais bien volontiers en tout ce qui sera nécessaire.  
Je suis avec respect,

Monsieur

à Bacueil le 6<sup>et</sup> 7. 1786

Votre très humble et très obéissant  
serviteur  
J. Jourdain de Chaulloy

"A Amiens le 16 9<sup>bre</sup> 1783

Monseigneur,

Il est du devoir d'un architecte citoyen de toujours proposer ce qui est relatif à son art, quand il est question de l'avancement de la chose publique et du bien de l'humanité.

Il est certain que les cimetières dans les villes au centre de nos habitations y perpétuent le mauvais air et les maladies contagieuses qui dépeuplent la terre.

Il y a plus de 20 ans que je fais des efforts pour persuader de mettre le cimetière de St Denis de cette ville hors des murs, sur un terrain élevé, d'où les miasmes morbifiques qui s'en exalent puissent être enlevés par les vents et transportés dans la plus haute région de l'air, pour y être neutralisés par les différentes matières qui s'y rassemblent...

... Le cimetière de St Denis d'Amiens étoit autrefois hors des murs, celui de St Jacques même y étoit aussi. Il paroît que l'hôtel-dieu alloit enterrer à la Magdelaine, où on mettoit les malades atteints de maladie contagieuse...

... Le peuple se rassemble en foule dans le cimetière de St Denis, il se promène dans les cloîtres, où le mauvais air se concentre. Ils y respirent une odeur cadavreuse qu'ils remportent dans leurs maisons pour empoisonner leur famille, surtout les enfants plus susceptibles du mauvais air que les autres. C'est peut être ce qui est cause qu'on en élève si peu dans les villes, que la population y est moins abondante que partout ailleurs.

Mais peut-être Monseigneur me dira-t-on qu'on ne sauroit empêcher le peuple de se rendre en foule les dimanches dans les cimetières, parce que ce sont des lieux de dévotion ; où ils vont prier Dieu pour leurs parens et leurs amis morts, et qu'ils s'y rassembleront encore quand on les aura mis dans les champs. Mais les miasmes cadavreux le mauvais air y seront moins concentrés ; d'ailleurs ce sera un exercice pour le peuple trop sédentaire des villes, et ils perdront en revenant en pleine campagne, les miasmes et le mauvais air qu'ils auront respirés et qui se seront attachés à leurs habits...

... On pourrait remplir les cimetières de genievres, de menthe, de baume, de romarins, etc. pour les y bruler de tems en tems afin de consumer les miasmes...

... L'on peut juger Monseigneur combien de mauvais air on éviterait pas ces moyens là, dans les tems où il reigné dans la ville des maladies contagieuses, des petites vérolles...

... O chères et tendres victimes, enfans destinés à nous remplacer, vous n'auriez plus à reprocher à vos parens d'avoir été dans des lieux empoisonnés chercher la faux de la mort pour vous moissonner dans votre bas-âge...

... Je soumetts mes faibles écrits au Gouvernement, je vous les soumetts à vous même, Monseigneur, je passe condamnation sur tout ce que vous n'approuverez pas.

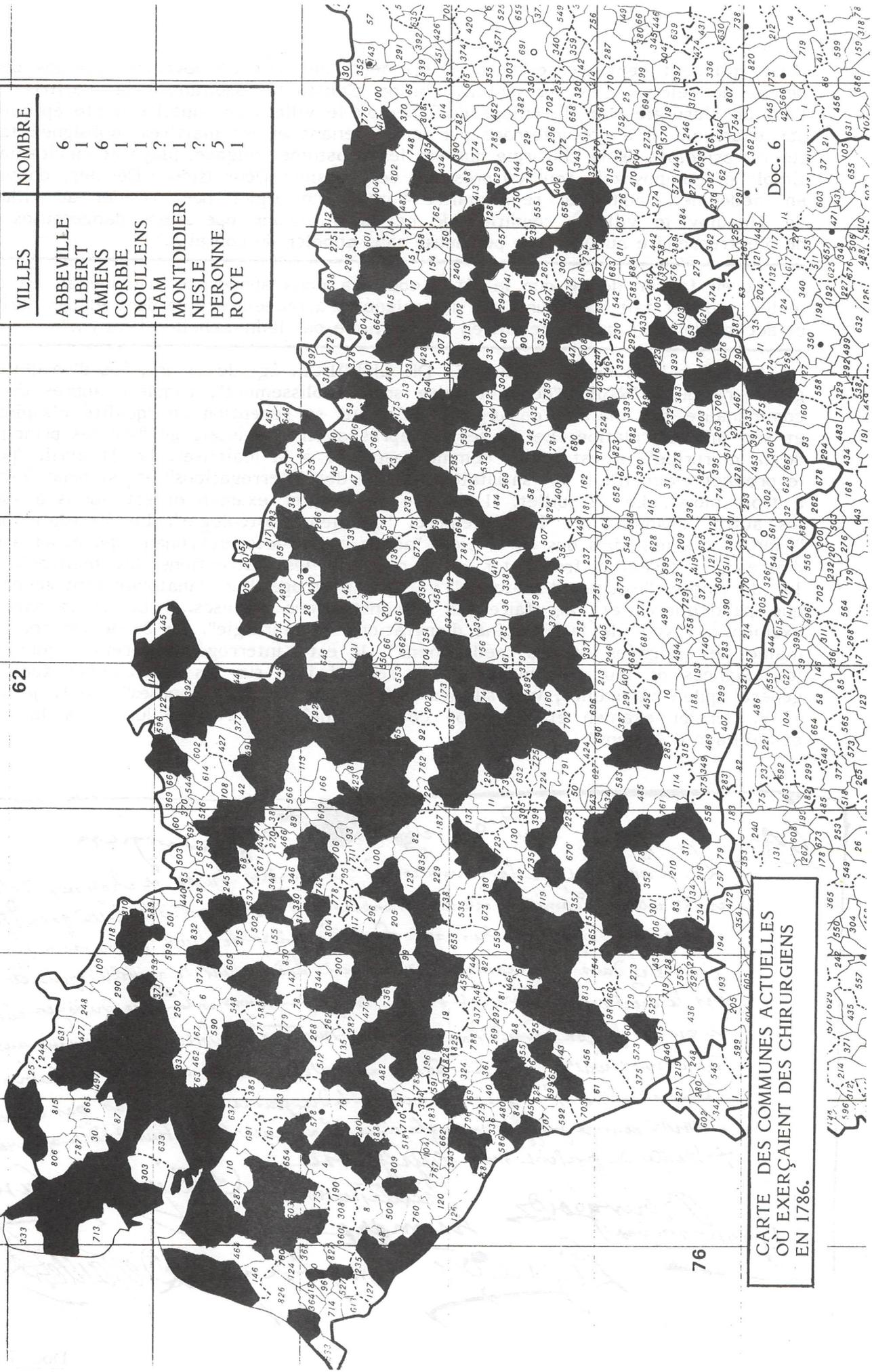
J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur, de votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

Sellier, prof. de math., arch., etc."

**TABEAU DES MEDECINS  
EN 1786**

VILLES	NOMBRE
ABBEVILLE	6
ALBERT	1
AMIENS	6
CORBIE	1
DOULLENS	1
HAM	?
MONTDIDIER	1
NESLE	?
PERONNE	5
ROYE	1

62



**CARTE DES COMMUNES ACTUELLES  
OÙ EXERÇAIENT DES CHIRURGIENS  
EN 1786.**

76

"L'an mil sept cent trente deux, le dix septième jour de novembre sur les deux heures de relevée s'est présenté... Philippe Constantin aspirant à la maîtrise en l'art de chirurgie pour le village de Thieuloy le ville... sa capacité a été éprouvée par examen... il a été interrogé par le lieutenant et les maîtres sous signez tant sur les principes de la chirurgie que sur les apostume, seignée, playe et medicament simple et composez le tout en présence de monsieur Deny Isidore Desmery docteur en médecine... admis et reçu maître barbier chirurgien pour résider au village de Thieuloy le ville à condition de ne faire aucune opérations dangereuses et de n'entreprendre aucune cure périlleuse sans appeler du conseil..."

"... et en faveur de ce que le dit Lebelle a deux années de principe au dit art je luy cède et fait don d'un tiers des saignées, arrachements de dent et des barbes et accomodements qui se feront en ma boutique par ledit Lebelle et moy..."

le 15 février 1738 François VRAYET DE GINVILLE, âgé de 28 ans, fils d'un chirurgien juré de CORBIE, "désirant faire son établissement", requiert auprès de la communauté des maîtres chirurgiens d'Amiens sa réception en "qualité d'aspirant" et son immatriculation. Le 19 février après avoir été interrogé "sur les principes de la chirurgie", il est admis comme "aspirant à la maîtrise". Le 21 avril, "pour le premier examen", il ne "satisfait à aucune des interrogations" et est donc "remis à trois mois". Le 22 juillet, il repasse le premier examen et est admis à subir les autres examens. Le 22 septembre, "examen d'ostéologie". Le 30 septembre, "examen des maladies des os" : il est "admis à cet acte moyennant une exhortation d'être plus assidu à fréquenter et à recevoir les instructions des maîtres". Le 1er décembre, "examen d'anatomie" : il est interrogé "sur l'anatomie tant générale que particulière, et fait faire les démonstrations requises..." Le 16 décembre, examen à l'issue de la "semaine d'opérations de chirurgie". Le 29 décembre, "semaine des saignées et des médicaments". Il est interrogé "le premier jour sur les saignées et leurs dépendances, le second jour sur les médicaments tant en général qu'en particulier, tant sur les simples que sur les composés". Le 12 janvier 1739, dernier examen et réception comme "maître chirurgien juré pour la ville et bailliage d'Amiens".

64

Le 22 Septembre 1738

Le Lieutenant et la communauté des maîtres Jures et Roysans de la ville et bailliage d'Amiens dans assemblée par ledit jour de la veille par L'apport accompagné de son Conducteur aux fins d'entendre le Sieur François vrayet de Ginville dans son examen d'ostéologie; Ledit Sieur de Ginville ayant été interrogé par le Lieutenant le premier par m<sup>r</sup> Collignon comme en la place du doyen absent et par m<sup>r</sup> Sanson et m<sup>r</sup> Hamard sous deux titres au soir conformément aux Statuts des Jures recueillis il a été admis au présent acte et a signé par le Sieur de Ginville nommé greffier en la place de m<sup>r</sup> Ligniere Conducteur dudit aspirant et breuvé du présent mois. *qui qu'on*

Bourgeois  
Grenon  
Ligniere  
Hamard  
Collignon Sanson  
vrayet de Ginville  
Ligniere

# MÉDECINS ET CHIRURGIENS DU ROYAUME.

---

"Les Maîtres en chirurgie de cette ville exercent avec distinction toutes les opérations de leur art à l'exception de la cataracte et à celle de l'extraction de la pierre. Plusieurs excellent dans l'art de l'accouchement... Les maladies dominantes à Amiens sont les fièvres putrides, malignes, les fièvres miliaires, les fluxions de poitrines plus souvent billeuses que sanguines et quelques fois putrides, les dissenteries, la cause commune de ces maladies est attribuées aux vapeurs qui s'exhalent des excavations pratiquées pour les tourbages..." (Amiens).

Dufossé, chirurgien à Huchenville "annonce avoir traité une personne de 36 ans qui avait une pleurésie. Il l'a saigné dix fois. La tisane ordinaire et les lohochs du Codex sont les remèdes qu'il a mis en usage".

Lermoise, d'Hallencourt, "a eu à traiter des fluxions de poitrine, des fièvres putrides, des coqueluches et des petites véroles. Dans la fluxion de poitrine il a saigné suivant les forces du malade, il donne des potions huileuses ; le nitre avec les yeux d'écrevisse, la tisane est faite avec la racine d'oseille, de fresne, le chiendent ; au huitième jour, il purge avec un minoratif. Dans les fièvres putrides il saigne une ou deux fois, s'il y a mal à la tête, il saigne du pied ; il emploie le kermès dans une potion huileuse, les vésicatoires quand le malade est assoupi et il purge avec des minoratifs. Dans la coqueluche il emploie l'ipecacuana. Dans la petite vérole, il saigne une ou deux fois avant l'éruption, il donne ensuite une tisane nitrée et lorsque l'éruption est faite il donne un minoratif".

A Pont-Rémi, le chirurgien écrit qu'"il a régné des fièvres malignes et vermineuses, des pleurésies, des coqueluches, et des aphtes. Il a employé les saignées suivant la force du malade, les lavements, l'ipecacuana dans le cas de nausées ou vomissement, la saignée du pied dans le cas de délire, des vésicatoires lorsqu'il y avait assoupissement, ... la serpentinaire de Virginie contre la putridité, des calmants dans le cas d'insomnie, et des minoratifs. Les bouillons maigres, l'eau de veau, les boissons acidulées avec l'esprit de vitriol ont été mis en usage. Dans la coqueluche des enfants il a mis en usage l'ipecacuana, les lavements au lait avec le savon et l'eau d'escargot. Pour les aphtes il a employé le vinaigre rosat, l'alun calciné et le cresson..."

A Machiel, Leconte, pour soigner les fièvres inflammatoires et putrides "n'a suivi qu'un seul traitement : deux ou trois saignées, une diète exacte, des lavements et des topiques émollients sur le ventre sont les premiers remèdes qu'il employe. Ensuite des lavements purgatifs, des vomitifs, des purgatifs..."

NATURES DES MALADIES  
ET TRAITEMENS QUI LES OCCUPENT  
plus particulièrement.

Le matériel de Louis QUEQUET, maître chirurgien à Amiens. (d'après son inventaire après décès).

"Item une sonde avec boutons pour le cauterre avec son porte eguille a leiton, un instrument carré pour les dents, une sonde crennelée, un déchaussoir, un porte cauterre, une paire de pincettes à anneaux, deux paires de ciseaux communs, un spatule d'os le tout estimé quarante sols.

Item deux pelicans, une branche de pelican, deux daviers droits, un autre courbe, un repoussoir, un spatule en forme de pince, un sizeau insisif, estimé trois livres.

Item un étui à dissèquer contenant six scalpels, un herine, trois éguilles courbes, estimé trente sols.

Item deux lancetiers complets, un autre étui garni de trois bistouris, un autre étui garni de cinq flammes allemandes, estimé cent sols.

Item cinq algals avec leurs stilets, et une sonde de femme en argent, estimé avec l'étui, quinze livres.

Item un forceps estimé douze livres.

Item une petite seringue d'étain, deux bandages, six urinaux en cuir de différentes grandeurs, estimé six livres.

L'estimation de tous les instruments de chirurgie ci-dessus a été faite par le sieur Caudron, maître en chirurgie en cette ville, appelé a cet effet, qui a signé".

Doc. 8

nous soussignés Joseph Nicolas Boulanger Docteur  
en médecine et Marie Joseph Dupré M<sup>e</sup> en chirurgie  
tous deux Demourants a Roye avons vu et visité  
le nommé Eustache Depuille M<sup>e</sup> menuisier Demourant  
a Amy auquel nous avons trouvé une playe a  
la partie du crane et un peu de contusion du côté  
droit avec effusion de sang et une contusion et  
gonflement a la partie droite lesquelles blessures et  
contusions nous ont paru avoir été faites par des  
coups de baton lesquels blessures demandent quelques jours  
de repos et sont sans danger sans les accidents qui  
peuvent survenir en Jay de quoy nous avons signé  
le présent rapport a Roye le dix ~~sept~~ <sup>sept</sup> novembre mil  
sept cent soixante dix neuf <sup>et nous approuvons</sup>  
Boulanger Dupré

Doc. 9

GÉNÉRALITÉ d'Amour

en 1786

SAGES-FEMMES

SUBDÉLÉGATION de Péronne

DU ROYAUME.

LIEUX de leur DOMICILE.	LEURS NOMS ET AGE.	ÉCOLES où elles ont été reçues.	OBSERVATIONS sur la manière dont elles exercent leur État.
-------------------------------	-----------------------	---------------------------------------	--

"Les sages-femmes de la subdélégation de Péronne dénommées au présent état sont seulement celles qui ont suivi le cours d'accouchement et qui ont été reçues par le Lieutenant du 1er Chirurgien du Roy en cette ville d'après des examens, mais il y a un bien plus grand nombre d'autres prétendues sages femmes répandues dans les campagnes qui sans étude et sans qualité s'ingèrent d'exercer cette profession au détriment de l'humanité par les maux qui résultent journellement de leur incapacité et de leur ignorance. Il seroit à souhaiter qu'on interdît à ces femmes l'exercice d'un art dont elles n'ont pas la moindre notion des premiers principes et qu'on fut aussi moins facile à admettre à la maîtrise les chirurgiens de campagne qui, en cette qualité, font la fonction de sages femmes et ne réussissent que très rarement dans des accouchements laborieux". (subdélégation de Péronne)

.../...

"On observe encore qu'il y a dans la subdélégation de St Valery de très fortes communautés dans lesquelles il n'y a ni chirurgiens ni sages femmes et qu'il seroit bien qu'on y fit un fond pour y fixer un chirurgien, il n'y a point non plus de sages femmes à St Valery, à Gamaches et dans quelques autres communautés où il y a des chirurgiens les femmes se sont accoutumées à appeler les chirurgiens, on croit qu'il ne peut qu'en résulter un bien". (subdélégation de St Valery)

.../...

"St Blimond. Marie Marg<sup>te</sup> Ducoroy, âgée de 73 ans -non reçue- Ne jouissant pas d'une grande réputation aiant donné des preuves d'incapacité, les moindres difficultés obligent de recourir à d'autres sages-femmes ou à des chirurgiens qui arrivent souvent trop tard".

.../...

"Feuquières. F<sup>oise</sup> Gavelle, âgée de 36 ans -non reçue- Jouit cependant d'une assez bonne réputation". (subdélégation de St Valery)

Belloy	Barbe Maria 50. ans	n'a pas été reçue	exercice mal son état
Bernay	Marie Jouvine 50. ans Charlotte Bernay 40. ans	n'ont pas été reçues	ou est dans l'attente

Doc. 10

Extraits de l'inventaire après décès de Jean-Baptiste QUIGNON, apothicaire à Amiens. 22 janvier 1761 :

"Dans la Boutique

Item la montre, un bas d'armoire à deux battants, un grand mortier de fonte avec son pilon de fer, trois petits mortiers de cuivre dont deux avec les pilons, un mortier de marbre, une paire de balances à fleau de fer, à plateaux de cuivre, cinq livres de poids de cuivre, estimés avec les rayons, boettes de bois et pots de fayence contenant drogues, estimés ensemble à la somme de deux cent cinquante livres cy \_\_\_\_\_ ij<sup>C</sup>L

Et quant aux drogues trouvées en lad<sup>e</sup> boutique elles seront cy après estimées par marchands apoticaire dont parties conviendront..."

1777.  
**P R I X**  
**C O U R A N T**  
**D E S**  
**D R O G U E S,**

TANT SIMPLES QUE COMPOSÉES,  
 QUI se vendent chez M. LAPOSTOLLE,  
 Apothicaire du Roi, pour les Maladies épi-  
 démiques, Démonstrateur de Chymie, &  
 Associé de l'Académie des Sciences, Belles-  
 Lettres & Arts d'Amiens.



A AMIENS;  
 De l'Imprimerie de JEAN-BAPTISTE  
 CARON Fils, Imprimeur du Roi,  
 rue Saint-Martin.

Avec Permission.



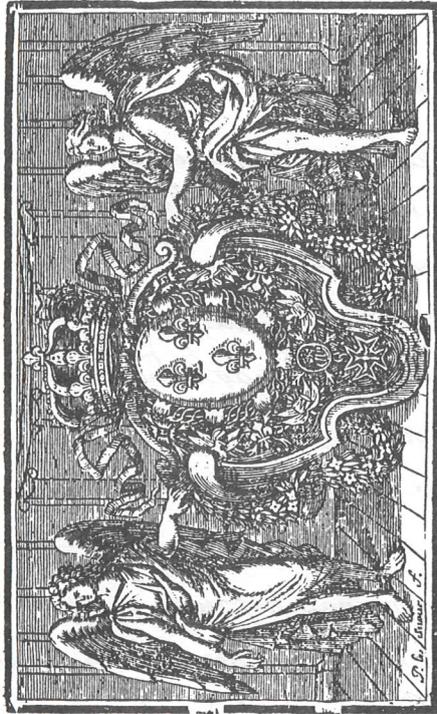
10

24

	Once.	Grōs.
Plomb brûlé.	2 f.	
Pomade à la Sultanne.	16	
Pour les levres la Tablette.	6 d.	
Poudre absorbante.		
Algaroth.		
Dambre composée.	4 l.	
Antisparmodique.	8 f.	2 f.
D'Arum composée.	12	3
Arthritique amère.	12	3
Purgative.	18	4
Astringent.	12	3
Capitale de Ste. Ange.	20	4
Calibée composée.	20	4
De la Comtesse de Carignan divisée par douze prises.	12	
De la Comtesse de Kent.	6 l.	1 l.
Cornachine ou de Tribus.	24 f.	4
Cordiale.	4	
De Corail anodine d'Helve- tius.	30	6
Dentrique	8	2
Diarhodon.	12	2
Diatraganthe froide.	16	3
D'Iris composée.	8	2
Febrifuge & purgative d'Helvetius.	6 l.	
Fulminante.	10 f.	2
De Guttette.	16	3
Hidragogue.	12	2
Diris.	4	
Letificante.	3 l.	
D'or de Zelle.	24	
Pectorale ou Looch sec.	12 f.	2
Contre la rage.	10	2

Sternutatoire.

Doc. 11



## LISTE DES REMÈDES

QUE M. DE LASSONE, Conseiller d'État, & du Roi en ses Conseils, premier Médecin du Roi en survivance, premier Médecin de la Reine, & Président de la Société Royale de Médecine, fait préparer, & envoie tous les ans, par ordre du Roi, & en exécution des Arrêts du Conseil d'État, à MM. les Intendants des Généralités & Provinces du Royaume, pour être distribués & administrés gratuitement aux pauvres malades de la Campagne.

ENVOI de 1780.

Remèdes contenus dans une petite Boîte.

1. Poudre Fébrifuge purgative, cinq onces. 120 prises.
2. Poudre Purgative universelle, cinq onces trois gros. . . . . 86 prises.

3. Poudre Hydragogue purgative, deux onces cinq gros. . . . . 63 prises.
4. Poudre Incisive, Fondante, Tonique, pour la coqueluche, le catharre, l'asthme-humoral, le rhume invétéré, les glaires, la pituite, le relâchement de l'estomac & des entrailles, une once quatre gros & demi. . . . . 150 prises.
5. Poudre Spécifique pour la dysenterie, pour les cours de ventre & pour les pertes de sang, deux onces deux scrupules. . . . . 200 prises.
6. Tarre Émétique, une once un scrupule. 300 prises.
7. Quinquina en poudre choisi. . . . quatre onces.
8. Thériaque. . . . . quatre onces.
9. Emplâtre de Nuremberg. . . . . deux onces.
10. Quintessence d'Absynthe. . . . . quatre gros.
11. Boule Médicamenteuse. . . . . une.

Mémoires instructifs imprimés. . . . deux livres;

## T A R I F D E S P O I D S.

La livre contient seize onces, cent vingt-huit gros ou drachmes, trois cent quatre-vingt-quatre scrupules, & neuf mille deux cent seize grains.

L'once contient huit gros, vingt-quatre scrupules, & cinq cent soixante-seize grains.

Le gros contient trois scrupules, & soixante & douze grains,

Le scrupule contient vingt-quatre grains.

L'Hôtel-Dieu, en situé dans l'intérieur de la Ville, Il est desservi par des Religieuses de l'ordre de St Augustin au nombre de 16. toutes Dames de Chœur, Il n'y a point de frères Converses, et ce sont les Religieuses qui sont chargées de tout ce qui concerne le service des Malades de la Maison, il y a seize lits pour les hommes et huit pour les femmes; En ditte jour dans deux salles qui se joignent et se communiquent par une simple balustrade, l'Hôtel Dieu, en aussi un hôpital Militaire, et les soldats y sont admis.

L'Examen qui a été fait de cette Maison, annonce une bonne administration et un éclaircissement plus d'ailleurs, on a vu que les Malades y étoient parfaitement bien soignés, et qu'on n'avoit qu'à se louer de Dames Hospitalières.

On ne peut néanmoins se dissimuler que le local, est trop borné, et qui seroit à désirer que le Cimetière de la paroisse de St Pierre qui tient à cette Maison, et sur lequel donne les fenêtres, fut supprimé. Il a été également remarqué, qu'il n'y avoit pas de cheminée, dans la salle destinée aux femmes, de manière qu'elle n'ouïs point se chauffer, que par une petite porte à feu.

L'humanité exige que M. M. les Officiers municipaux soient chargés de se donner incessamment les soins nécessaires pour la construction d'une cheminée, ou au moins d'un poêle, dans la salle des femmes, et qui construite de manière à ne pas nuire aux Malades, pourroit être commun aux deux salles, et pour l'interdiction absolue du Cimetière de la Paroisse de St Pierre, suppression utile d'ailleurs pour toute la Ville au milieu de laquelle ce Cimetière se trouve placé.

Une autre observation encore, c'en qu'il se trouve un égout qui passe le long et sous les fenêtres de l'Hôtel Dieu, qui les eaux qui ne s'écoulent qu'avec peine s'y amassent souvent, et produisent une odeur infecte; Il seroit facile de parer à ces inconvénients dangereux, en changeant la conduite de cet égout, qui sort de la Maison d'un particulier, à qui il seroit facile d'y donner une autre direction, et de le faire passer dans une autre rue parallèle à celle où il en actuellement. C'en encore un soin à proposer à M. M. les Officiers Municipaux de Mondidier.

L'Hôpital Général, en placé hors des Murs de la Ville Il y a pour destination spéciale, de donner un asile aux Vieillards, aux infirmes, et aux Enfants pauvres, de l'un et de l'autre sexe, et on y devoit également des enfants trouvés, mais à cet égard, la maison en est dépourvue. Il en est desservi par des Religieuses Miramionnes qui ne sont que des Veuves simples, et Il en est l'Administration du Baillage, et des Officiers Municipaux,

Cité d'Amiens

Hôtel Dieu

mois de décembre

1784.



Cet hôpital est très ancien

Tout l'édifice destiné aux  
pauvres malades, consiste en une  
seule salle qui a la hauteur et la  
forme d'une église à deux nefs.

Cette salle est divisée en deux  
parties dans sa longueur, l'une pour  
les hommes, l'autre pour les femmes.

À l'extrémité de cette grande  
salle est une petite pièce nouvellement  
arrangée pour les soldats.

La salle des pauvres contient 9  
62 lits, celle des soldats 21; les  
uns et les autres sont ordinairement  
couchés deux à deux.

Pour le service de cette maison  
il y a 41 Religieuses-professes, deux  
novices, 10 servantes, dont 2 pour  
faire les lits des malades, et quatre  
domestiques mâles.

On ne reçoit point dans cet  
hôpital de femmes en couche, ni les  
pénitentes.

L'Insalubrité y est manifeste;  
1° par la Nature du lieu qui n'est  
ni assez aéré, ni assez étendu; 2° par  
la malpropreté, et principalement celle  
des Lits garnis de plumes, et pour  
ainsi dire, couchés, 3° par les  
émanations de la Salle des morts  
placée au milieu de la Salle des  
femmes, et près des lits de malades;  
4° par la proximité des latrines  
qui sont mal tenues, quoique placées  
sur la rivière, 5° par l'Établissement  
d'un lavoir au milieu de la Salle des  
femmes, qui répand l'eau sous les lits  
voisins, et est surtout très incommode  
pour les malades qui y sont placés.

La Pharmacie est située sur le  
bord de la Rivière; elle est trop étroite,  
mal tenue, entre les mains de quelques  
Religieuses.

La lingerie n'est point inventoriée;  
on trouve du linge dans desarmoires  
cà et là, dans des galeries et corridors,  
la Cuisine est mal tenue, ainsi que

tous ses accessoires: - le Couillon n'étoit  
pourtant pas mauvais le jour de la  
Visite de l'inspecteur général des  
hôpitaux.

Outre les pauvres malades reçus  
dans cet hôpital, qui journaliers communs,  
sont au nombre de 100 à 120, et les  
soldats de 12 à 20, on donne des  
portions en ville à quelques pauvres:  
en 1783 on en avoit donné à 74 personnes,  
en 1784 il n'y en a eu que 33 dans  
ce cas.

La mortalité paroît avoir été  
considérable pendant la présente année;  
puisque sur 1140 malades reçus  
en 11 mois, il en est mort 178. ce  
malheur qui est un peu moindre, année  
commune, dépend principalement des  
causes assignées ci-dessus, qu'il est  
essentiel de détruire.

Le vingt sept Januier mil sept cent trente trois  
parduant nous Lieutenant de monsieur

Le premier Chirurgien du Roy  
C'est presenter Le sieur Jean Baptiste  
Hannard, Maître Chirurgien en cette Ville disant qu'il  
auroit pris en qualité d'apprentif en l'art de Chirurgie Nicolar  
du flot, qu'il desiroit faire enregistrer le Breuiet d'apprentissage  
à quoy nous auons donne Notre Consentement  
Jay subsigné Jean Baptiste Hannard Maître Chirurgien juré  
de la Ville, Et Esauillage d'Amiens, d'une part, Et Antoine du flot  
Cuisinier demourant au Village de Busbenare d'autre part.

Nous auons conuenus ensemble, que mon fils Nicolar du flot restera  
pour apprentif de Chirurgien, Chez Le sieur Jean Baptiste Hannard, pendant  
l'espace de deux années consécutives, moyennant quoy ledit sieur Hannard  
obligé de monter l'art de Chirurgie audit Nicolar du flot en soy  
en Courenee, et de le nourrir, et le souber Chez Luy pendant l'espace  
de deux ans qui est le temps de son apprentissage, Et ledit sieur Antoine  
du flot obligé de payer audit sieur Hannard la somme de trois Cens  
Liures. En trois payements. Scauoir Cent Liures aujourdhuy, Cent  
Liures au mois d'octobre prochain, Et cent Liures au mois d'acoust de  
l'année mil sept cent trente quatre fait double pour en auoir Chacun  
vn, à auens ce premier Januier mil sept cent trente trois,  
En cas que l'apprentif vienne à mourir dans la première année  
ledit sieur du flot sera tenu de payer sur le pied de deux Cens Liures  
de pension pour la première année, et si auant qu'il meure auant  
l'année finis. Il sera tenu de payer sur le pied de deux Cent  
Liures le temps qu'il y aura esté. nicolas du flot hannard  
Le dit apprentif a payé dix Liures pour  
la bourse commune et trois Liures pour  
les droits du greffier à auens le dix  
jour et an que dessus  
Lieutenant E. P.

# AVIS AU PUBLIC.

**E**N conséquence des ordres de Monsieur le Comte d'AGAY, Intendant de Picardie, vous êtes avertis que M. RIGAUT, Maître en Chirurgie, Lieutenant de Monsieur le premier Chirurgien du Roi, & Accoucheur, à Saint-Quentin, commencera un Cours public d'Accouchement, le 77 du présent mois d'Octobre, dans la vue de former de bons Elèves dans cet Art, & de perfectionner les talens de ceux & celles qui l'exercent à la Campagne. On est persuadé que l'on fera avec empressement cette occasion, peu couteuse, pour s'instruire & devenir utile à l'humanité. Ce Cours se fera en la Chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, en présence d'un de MM. les Officiers Municipaux ou de Monsieur le Subdélégué. L'Auteur se propose de donner une leçon chaque jour de la semaine, excepté les Dimanches & Fêtes, depuis dix heures du matin jusqu'à midi; & les Vendredis, depuis une heure après midi jusqu'à trois. Il se servira, dans ses démonstrations, qui auront pour fondemens celles des meilleurs Maîtres de Paris, dont il a été l'Elève, ce que l'observation & l'expérience lui ont appris dans cette partie de la Chirurgie, depuis près de vingt ans qu'il l'exerce, ainsi que des moyens dont Mad. DUCOUDRAY, Maîtresse Sage - Femme de Paris, se sert avec avantage.

Pour procurer toutes les facilités possibles à ceux & celles qui suivront ce Cours, la même leçon leur sera répétée deux jours de suite. Les Personnes à portées d'en profiter, se perfectionneront d'autant; & les plus éloignées, dans le cas de manquer souvent ou de ne pouvoir venir que de deux jours l'un, ne perdront aucunes leçons.



---

**L**E Syndic de la Paroisse d \_\_\_\_\_ publiera Dimanche prochain, à la sortie de la Messe paroissiale, au son de la cloche, le présent Avis; il nous en enverra le Certificat de publication sous trois jours, en nous désignant les noms, surnoms & qualités de la Femme qui se propose de comparoître pour suivre ledit Cours d'Accouchemens; nous l'engageons de faire un bon choix, relativement aux mœurs, à l'âge, & à l'intelligence: l'âge doit être moyen. Une fille peut également se présenter: on préférera celles qui sçauront lire & écrire.

A Saint-Quentin, le

mil sept cent soixante-

La bibliothèque de Louis QUEQUET, maître chirurgien à Amiens d'après son inventaire après décès).

"Item le cours de chirurgie par Coldevillers en 6 vol. reliés in 12, estimé six livres cy ..... 6

Item essais anatomiques de Lieutaud, un vol. in 8°, estimé deux livres..... 2

Item les opérations de chirurgie par Garangean, en 3 vol. reliés in 12, estimé trois livres..... 3

Item l'anatomie de Verdier en 2 vol.... les 2e et 3e vol. des mémoires de Maroles, le Traité de maladie par Torry en 2 vol. in 12, estimé six livres..... 6

Item 2 vol. de Quesnay l'un de supuration l'autre de gangrène, Traité d'opérations par Legrand en un volume in 8°, estimé 4 livres..... 4

Item douze volumes traitant de chirurgie, estimé ensemble neuf livres.... 9 "



PHILIP. HECQUET D. REG. ET ANCIEN DOYEN DE LA FAC.  
DE MED. DE PARIS.

*Né à Abbeville le 11. Fev. 1661. et Mort à Paris le 11. Avril 1728.*

*Dans son art il n'oublia rien  
Pour sonder q'fond la nature ;  
Mais la Science du docteur  
Lui parut toujours la plus sûre.  
A ces deux traits, Lecteur, ajoutez*

*Qu'il fût grand Médecin mais plus homme de bien  
Le Belle-pour. J.D.m*

LA  
MEDECINE,  
LA CHIRURGIE  
ET  
LA PHARMACIE  
DES PAUVRES.

Par feu M. PHILIPPE HECQUET, Docteur  
Régent, & ancien Doyen de la Faculté de  
Médecine de Paris.

Avec la Vie de l'Auteur, contenant un Catalogue  
raisonné de ses Ouvrages.

Dédié à la Faculté de Médecine de Paris.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez la Veuve ALIX, rue Saint Jacques,  
au-dessus de la rue des Noyers, au Griffon.

M D C C X L.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

Doc. 17

Article 21.  
Il sera institué dans chaque capitale une école  
de chirurgie, et aucun maître ne pourra s'établir  
dans les campagnes qu'après avoir fait son cours  
dans ladite école et avoir obtenu des professeurs  
un certificat de capacité.

BOVES

ART. 21. — Il sera institué dans chaque capitale, une école  
de chirurgie et aucun maître ne pourra s'établir dans les  
campagnes, qu'après avoir fait son cours dans ladite école, et  
avoir obtenu des professeurs un certificat de capacité.

### Des chirurgiens et sage-femmes

On frémit en pensant aux accidents qui arrivent  
tous les jours par l'impéritie des chirurgiens et sage-  
femmes de campagne, et il est de la plus grande  
importance de ne pas en recevoir sans leur avoir  
fait subir un examen très rigoureux.

Il faut convenir que des gens à talents se  
décideroit difficilement à se fixer dans un bourg  
ou dans un village, étant certain d'être mal païé.

Des chirurgiens et sage-femmes. — On frémit, en pensant  
aux accidents qui arrivent tous les jours par l'impéritie des  
chirurgiens et sage-femme de campagne, et il est de la plus  
grande importance de ne pas en recevoir sans leur avoir fait  
subir un examen très rigoureux.

Il faut convenir que des gens à talents se décideroit difficile-  
ment à se fixer dans un bourg ou dans un village, étant certain  
d'être mal païé.

FOUCAUCOURT HORS NESLE

### art 31

qu'il soit pareillement établi dans  
lesdites villes des écoles de chirurgie et  
de pharmacie et que nul ne puisse à l'avenir  
être reçu dans la profession de chirurgie  
soit pour les villes ou pour les campagnes  
qu'il n'ait fait son cours dans lesdites  
écoles pendant cinq ans la réception desquel  
sera faite gratuitement

Doc. 18

ART. 31. — Qu'il soit pareillement établi dans lesdites villes  
des écoles de chirurgie et pharmacie, et que nul ne puisse à  
l'avenir être reçu dans la profession de chirurgie, soit pour les  
villes ou pour les campagnes, qu'il n'ait fait son cours dans  
lesdites écoles pendant cinq ans, la réception desquel sera  
faite gratuitement.

PREVOTE DE BEAUVAISIS

## NOTES ET COMPLEMENTS

### Couverture

Après l'accouchement. Gravure tirée d'un ouvrage sur l'accouchement et l'allaitement maternel : "De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes et de l'obligation aux mères de nourrir leurs enfans...", Imprimerie de S.A.S., Trévoux, 1744. Bibliothèque Demarsy, Archives diocésaines d'Amiens.

### Document 1 : La mortalité infantile et juvénile. Registre paroissial de GRUNY, année 1717, extrait A.D. Somme, série E.

Les registres paroissiaux, dans lesquels les curés transcrivaient les actes de baptêmes, mariages et sépultures, étaient, avant la Révolution, de véritables registres d'état civil, dont on pouvait se faire délivrer, très officiellement, des extraits. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, ils étaient plus ou moins bien tenus. Louis XIV, puis Louis XV en 1736, durent y mettre bon ordre. A partir de 1737, tous les registres furent rédigés en deux exemplaires, "duement signés," et ayant chacun valeur d'original. Avant cette date, le double, destiné au greffe du bailliage royal, n'était bien souvent qu'une copie, effectuée parfois longtemps après, par le curé, dans le registre conservé dans la paroisse. C'est le cas ici, où, par chance, la copie du curé TOURIER est bien écrite et correctement ordonnée.

Les registres paroissiaux sont une source irremplaçable pour l'histoire démographique de nos villes et villages. La page reproduite ci-dessus présente, entre le 2 septembre et le 2 octobre 1717, cinq actes de décès d'enfants, accumulation significative d'une situation propre à l'Ancien Régime.

Parmi les petits morts, on trouve 3 "enfants de l'hôpital des enfants trouvés de Paris", mis en nourrice à GRUNY, et 2 enfants du village, un peu plus âgés (8 mois, et 3 ans).

Ce document émouvant met en lumière trois éléments importants quant à la petite enfance :

- . l'existence de nombreux enfants abandonnés (cf. doc. 2)
- . la mise en nourrice des petits citadins à la campagne
- . l'ampleur de la mortalité infantile et juvénile

Quelques chiffres, d'une brutalité effrayante, témoignent. Un comptage, effectué dans les registres de la paroisse Saint-Georges de Roye, paroisse de faubourg, très rurale, fait apparaître, entre 1668 et 1772, sur un total de 275 décès, 112 morts d'enfants de moins d'un an (soit 40 % des décès). S'y ajoutent 71 décès entre 1 et 9 ans. Ainsi les 2/3 des sépultures relevées par le curé concernent des gens de moins de 10 ans. A titre de comparaison, la mortalité infantile (nombre d'enfants de moins d'un an morts dans l'année pour 1000 naissances vivantes) est aujourd'hui en France de 8 ‰ ...

Aux problèmes liés à l'accouchement et à ses suites, il faut ajouter, comme explications possibles de cette hécatombe, le manque d'hygiène, la faiblesse de l'infrastructure médicale, une médecine encore très rudimentaire, la malnutrition et enfin le caractère foudroyant des épidémies. Cette situation désastreuse évolua, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, de façon très positive.

### Suggestions pédagogiques

#### . Initiation à la paléographie.

L'écriture de l'abbé Tourier est proche de la nôtre à quelques détails près.

Le tableau ci-dessous permettra au maître et aux enfants une lecture du document dans de bonnes conditions :

Lettres	Exemples	Transcriptions
d	<i>décédé</i>	décédé
e initial	<i>enfant</i>	enfant
n final	<i>Caron</i>	Caron
r	<i>paris</i>	paris
rr	<i>enterré</i>	enterré
t initial	<i>trouvés</i>	trouvés
t final	<i>enfant</i>	enfant
v	<i>Lefèvre</i>	Lefèvre

Signalons aussi les abréviations :

(7bre) pour septembre

(8bre) pour octobre

#### . Prise de contact avec le document authentique.

Avec précaution, on pourra montrer aux enfants les registres paroissiaux s'ils sont encore conservés dans les archives communales. On expliquera que ces précieux documents sont des sources quasi uniques pour l'histoire de la population française avant la Révolution. On débouchera sur l'Etat civil, hier et aujourd'hui (Education civique). On n'insistera pas trop sur la généalogie, dont le développement récent, quelque soit son intérêt, met en danger par des manipulations trop répétées l'existence même des documents.

### . Initiation à la démographie historique.

Avec des élèves de CM2, si les registres conservés dans la commune sont en bon état, et bien écrits, et à condition de ne pas multiplier trop souvent l'expérience (toujours dans un souci de préservation des sources) on pourra organiser une séance de travail avec exercices simples : comptages des baptêmes et sépultures, relevés de l'âge des décédés, des dates des mariages (établissement d'un rythme annuel des mariages), des dates des sépultures, ... le tout donnant lieu à un prolongement graphique (voir T.D.S. n° 9-10).

### . Ouverture sur le monde d'aujourd'hui.

On enquêtera sur les enfants en bas-âge, aussi bien en France, (protection des nourrissons, statistiques démographiques), que dans les pays du Tiers-Monde. (s'adresser à l'U.N.I.C.E.F.).

**Document 2 : Les "enfants trouvés".** Mémoire du subdélégué d'Albert, La Borie, à l'Intendant. 9 novembre 1777. Extrait. Lettre de La Millière à L'Intendant. 4 juillet 1789. Extraits. A.D. Somme, C 1590.

A la fin de l'Ancien Régime la question des "enfants trouvés" préoccupe l'administration royale. Le premier document transcrit ici décrit la situation: origine des enfants, "fruits du libertinage" ; transport par les "meneurs" ; placement chez des nourrices, moyennant une faible rétribution ; surmortalité des nourrissons. Les méthodes de l'administration sont bien mises en lumière avec ce système d'enquête sur le terrain par l'intermédiaire des Intendants et de leurs subdélégués. L'information circule.

Il y apparaît que les structures d'accueil sont déficientes dans les provinces, d'où un trafic d'enfants vers l'hôpital parisien des Enfants trouvés. Examinant la situation des "maisons de charité", le roi Louis XVI "fixa ses premiers regards sur l'état de ces enfants abandonnés, qui n'ont d'autre appui que sa protection". Il en résulta un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 10 janvier 1779, dont le préambule contenait des renseignements précieux, et pour commencer, une analyse du problème :

Sa Majesté est informée qu'il vient tous les ans à la maison des Enfants-trouvés de Paris, plus de deux mille enfans nés dans des provinces très-éloignées de la Capitale : ces enfans, que les soins paternels pourroient à peine défendre contre les dangers d'un âge si tendre, sont remis sans précautions, & dans toutes les saisons, à des Voituriers publics, distraits par d'autres intérêts, & obligés d'être long-temps en route; de maniere que ces malheureuses victimes de l'insensibilité de leurs parens, souffrent tellement d'un pareil transport, que près des neuf dixiemes périssent avant l'âge de trois mois.



Les principales dispositions de l'arrêt étaient les suivantes :

A commencer du premier Octobre prochain, Sa Majesté fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Voituriers, Messagers & autres personnes, de se charger d'enfans qui viennent de naître, ou autres abandonnés, si ce n'est pour être remis à des Nourrices, ou pour être portés à l'hôpital d'Enfans trouvés le plus voisin, à peine de mille livres d'amende au profit de tout autre hôpital auquel ils porteroient ces enfans; ou, si ces Voituriers sont faisis en route, au profit de l'hôpital d'Enfans-trouvés le plus près du lieu de la faisie, auquel hôpital, par conséquent, ces enfans, devroient être portés. Ordonne Sa Majesté aux Officiers & Cavaliers de Maréchaussée, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt.

Le roi prévoyait l'augmentation de dépense, pouvant résulter de cette mesure, pour les hôpitaux de province et envisageait les moyens d'y pourvoir. "Jetant un coup d'oeil plus général sur cette partie essentielle de l'ordre public" il déplorait le fait que, de plus en plus, les enfans abandonnés provenaient de mariages légitimes, créant une charge qui dépassait les possibilités de l'Etat. Il en appelait aux curés afin qu'ils opposent "à ce pernicieux dérèglement, et les préceptes de la religion, et les secours de la charité..."

Une lettre des administrateurs de l'Hôpital général d'Amiens, en date du 24 décembre 1784, nous montre un début d'application de la décision royale. Ils envisagent même l'installation d'une pièce "séparée pour mettre et garder dans la maison les enfans gâtés" (malades).

Le second document retranscrit souligne les limites de l'autorité royale: 10 ans après l'arrêt du Conseil, ses dispositions sont loin d'être respectées partout.

#### Suggestions :

. On pourra élargir cette étude vers le XIXe s. en se penchant sur le travail des enfans, autre conséquence de la pauvreté. (cf. les recensements, le dossier publié par le CRDP sur le travail des enfans...). On fera des rapprochements avec les oeuvres littéraires ("Sans Famille", extraits des "Misérables", ...).

Document 3 : Les épidémies. Procès-verbal de la visite à Sainte-Gréée du médecin chargé des épidémies. 16 juin 1774. A.D. Somme, C 43/6

#### Transcription :

"En vertu des ordres de monseigneur le Comte d'Agay intendant de la province de picardie.

Nous Denis Isidore Desmerÿ Conseillier du roÿ, son médecin ordinaire dans les hopitaux de la ville d'Amiens certifions nous être transporté le seize juin mil sept cent soixante quatorze au village de Ste Segrée élection d'Amiens, nous avons séjourné le dix sept pour visiter trente malades nombre considérable pour une paroisse composée de cinquante feux. La maladie régnante est actuel-

lement une fièvre putride vermineuse dans les enfans et dans la plupart des adultes, inflammatoire dans d'autre, cette dernière accompagnée d'éruption. Cette maladie est très contagieuse, entre rarement dans une maison sans y avoir fait beaucoup de ravage dans tous ceux qui l'habitent. Lorsqu'elle est négligée elle devient souvent mortelle ou d'une longueur qui épuise les forces et mettent ceux qui en sont attaqués hors d'état de travailler dans l'espace de six semaines ou deux mois ; ce qui est d'autant plus fascheux que des trente malades portés dans la liste c'y joint il n'en est pas un seul qui ait atteint quarante ou quarante quatre ans, et tous à l'exception d'un seul dans la plus grande misère. Il en est mort trois en peu tems : au moment où nous allons cloire le procès-verbal nous venons d'être avertis de deux nouveaux malades. Nous nous flattons moyannant la méthode curatif que nous avons dicté au sieur Jourdain chirurgien demeurant à Meigneux. Cette maladie ne fera plus les mêmes progrès ce que nous certifions véritable avec Mr le Curé, le syndic et principaux habitans".

signatures

---

. Ce document attire notre attention sur plusieurs points :

- **L'intérêt du pouvoir pour les problèmes de santé.**

Nous le retrouverons dans tout ce dossier. Les chirurgiens, en charge de la santé dans les villages, sont encadrés par les médecins de la ville qui contrôlent et conseillent, notamment en cas d'épidémie.

- **La maladie dont il est question** : difficile à identifier par un médecin d'aujourd'hui ; malgré une apparente précision, la description est insuffisante; il peut s'agir d'une rougeole, d'une variole,...

- **La liaison entre pauvreté et maladie.** La diffusion des épidémies est liée à la malnutrition.

- **L'importance du phénomène** : 30 malades pour moins de 250 habitants (1 feu représente 4 à 5 personnes environ).

. Notons qu'à la fin du XVIIIe siècle, les épidémies restent relativement localisées. C'est l'époque où **l'idée de vaccination** commence à se faire jour, avec l'innoculation de la vaccine pour prévenir la petite vérole, ou variole, maladie qui faisait des ravages. (Le roi Louis XV lui-même en était mort).

. L'orthographe de l'époque a été respectée comme dans l'ensemble du dossier.

### Prolongements pédagogiques

- . Localisation de Sainte-Grégoire sur une carte.
- . Recherches sur les grandes épidémies (la peste noire, au XIVe s. ; le choléra au XIXe s.).
- . Ouverture sur les pays en voie de développement .

. Elargissement de la recherche : **le pouvoir et la santé au XIXe siècle.** Les notations sur la santé des conscrits (registres de tirage au sort, série R des A.D.), la santé des villageois (Recensement de 1851), la santé des ouvriers (enquêtes sanitaires).

**Document 4 : La rage. Lettre de Jourdain de Thieulloy, à l'Intendant. 6 juillet 1786.** A.D. Somme, C 47/46

. Ce texte n'a pas été transcrit, ce qui permet un nouvel exercice de paléographie. Il ne pose pas de problèmes de compréhension : on signale à l'Intendant un cas de rage et l'inquiétude qui en découle dans la population, et on lui demande de s'en occuper.

#### Suggestions :

. On a affaire ici à un domaine connu généralement des enfants par le biais de la destruction des renards.

. On fera enquêter sur la rage aujourd'hui dans nos régions : affiches, arrêtés municipaux et préfectoraux. On interrogera le docteur ou le pharmacien sur le vaccin. On cherchera quelles mesures sont imposées aux propriétaires d'animaux domestiques.

. On pourra faire établir un dossier sur Pasteur, et à partir de là, sur l'Institut qui porte son nom.

. On pourra aussi travailler sur les loups. (cf. J. Dulphy, "Les Loups dans la Somme", Amiens, Colombel imprimeur, 1987).

(Jourdain de Thieulloy avait été maire d'Amiens).

**Document 5 : Les cimetières. Lettre de Sellier à l'Intendant sur la nécessité de transférer le cimetière de Saint-Denis d'Amiens hors les murs. 16 novembre 1783.** Extraits. Transcription. A.D. Somme, C 52/1

. Sellier, professeur de mathématiques et architecte, expose longuement son point de vue à l'Intendant. Nous en avons tiré les principaux passages. L'existence de cimetières intra muros constitue un grave danger pour la santé publique en empoisonnant l'atmosphère. Il faut donc les transférer "en pleine campagne".

Le cimetière Saint-Denis se trouvait à l'emplacement du jardin public, place René Goblet.

#### Suggestions :

. On étudiera l'emplacement du cimetière dans la commune : autour de l'Eglise ou en dehors de l'agglomération ? On cherchera à dater les tombes les plus anciennes. On regardera dans les registres de délibérations du Conseil municipal ce qui concerne le cimetière (date de création, déplacement, agrandissement,...) On trouvera aussi des renseignements dans les dossiers communaux de la série O des Archives départementales.

. Si l'église est ancienne, on pensera à y repérer les sépultures. (Le droit de se faire enterrer dans l'église, très convoité, était, au XVIIIe s., pour des raisons d'hygiène, très limité et réservé, au curé, au patron de l'église, au seigneur et aux fondateurs de chapelles).

**Document 6 : Carte des communes actuelles de la Somme où exerçaient des chirurgiens en 1786. Tableau des médecins à cette date. D'après l'enquête faite auprès des subdélégués. A.D. Somme, C 34.**

L'enquête de 1786 fournit pour chaque subdélégation de la généralité d'Amiens le lieu de domicile, le nom des médecins et chirurgiens et la nature des "maladies et traitements qui les occupent plus particulièrement". Nous avons donc pu relever toutes les paroisses concernées et les marquer sur la carte INSEE des communes, telle qu'elle figure dans l' "Atlas de Picardie". Deux zones échappent cependant à notre investigation, la subdélégation de Montdidier pour laquelle les résultats de l'enquête manquent (aujourd'hui l'ouest de l'arrondissement) et la région Nesle-Ham, qui appartenait à la généralité de Soissons.

Seules les villes possédaient des médecins et leur petit nombre surprend. Par contre, le nombre de chirurgiens, pour une population rurale, certes supérieure à celle d'aujourd'hui, semble assurer une couverture médicale convenable. (cf. ci-dessous, -doc.7-, la différence entre médecin et chirurgien).

#### Suggestions :

. On pourra faire établir une carte semblable, figurant les communes où résident aujourd'hui des médecins, en travaillant à partir de l'annuaire téléphonique.

. On verra dans l'officier de santé du XIXe s. le successeur du chirurgien d'Ancien Régime. (cf. "Mme Bovary").

**Document 7 : Le métier de chirurgien.** Extraits des registres de la communauté des maîtres chirurgiens d'Amiens. A.D. Somme, E 894-896.

Jusqu'en 1743, il y eut confusion entre les métiers de barbier et de chirurgien, réunis dans une même communauté. Relégués au rang de gens de métiers par l'opinion, et surtout par les médecins, les chirurgiens ne pouvaient prendre que les qualités d'aspirants et de maîtres. Les deux premiers textes présentés ici confirment cet état de choses. Cependant, dès 1592, un édit autorisait les chirurgiens à s'immiscer dans le domaine médical, déclarant "que l'état de maître barbier et chirurgien... s'étend non seulement sur le fait des barbes et cheveux, mais à la chirurgie en théorique et pratique, anatomie du corps humain, et de panser apostumes, plaies, ulcères, fractures, dislocations, cognoissance des simples, composition de médicaments et autres choses conservant la santé du corps humain." Or, c'est bien là-dessus qu'est interrogé en 1738 François Vrayet de Ginville pour sa réception à la maîtrise. (3e extrait).

Les chirurgiens de village, outre les saignées, pansements, réductions de fracture et autres soins, composaient les remèdes et jouaient les dentistes...

En 1743 une déclaration royale interdit aux barbiers l'exercice de la médecine, exigea des élèves en chirurgie la maîtrise es arts et autorisa les chirurgiens à former une collège conférant des grades en dehors de l'Université, à la grande fureur des docteurs de la faculté de médecine. Les chirurgiens, dont beaucoup exerçaient leur art très habilement, y gagnaient une position sociale qu'ils n'avaient jamais eue.

#### Suggestions :

. Prise de conscience de l'orthographe du XVIIIe s., particulièrement fantaisiste dans ces documents de type officiel. Cela pourrait donner lieu à un exercice de remise en orthographe moderne.

. Recherches sur le cursus à suivre pour devenir chirurgien aujourd'hui. (diplômes requis, durée des études).

**Document 8 : Maladies, remèdes et matériel.** Extraits de l'enquête de 1786. A.D. Somme, C 34. Extrait de l'inventaire après décès de Louis QUEQUET, 30-08-1781. A.D. Somme, 1 B 2581.

Une partie des maladies répertoriées ici nous est connue : pleurésie, coqueluche, petite vérole, aphtes. Il est difficile d'identifier les autres.

Les remèdes employés évoquent irrésistiblement Molière et son "Malade Imaginaire".

Une des grosses difficultés du document est son vocabulaire. En voici quelques clés :

- fièvre miliary : fièvre éruptive
- fluxion de poitrine : congestion pulmonaire ou pneumonie
- lohoch : potion à base de gomme et d'amandes
- minoratif : purgatif doux
- vésicatoire : remède visant à faire apparaître des ampoules sur la peau ou vésicules
- ipécacuana : à faible dose, expectorant ; à plus forte dose, vomitif
- vitriol : sulfate ; par extension acide sulfurique
- topiques émollients : cataplasmes
- apostume : abcès

**Suggestion :**

. Critique des traitements employés : leur brutalité face à des malades affaiblis ou leur inefficacité.

. Recherche dans les villages de "recettes de bonne femme".

. Enquête à la pharmacie sur le renouveau des traitements par les plantes.

Plutôt qu'un long discours sur les instruments de Louis Quequet, il a paru plus intéressant de les reproduire tels qu'ils figurent dans les planches de l'"Encyclopédie" de Diderot.

Déchaussoir, pélican et davier servaient pour les soins dentaires. Les érignes ou hérines permettaient de maintenir les chairs écartées dans certaines opérations. L'algalie ou algal était utilisée pour la taille ou opération de la pierre.

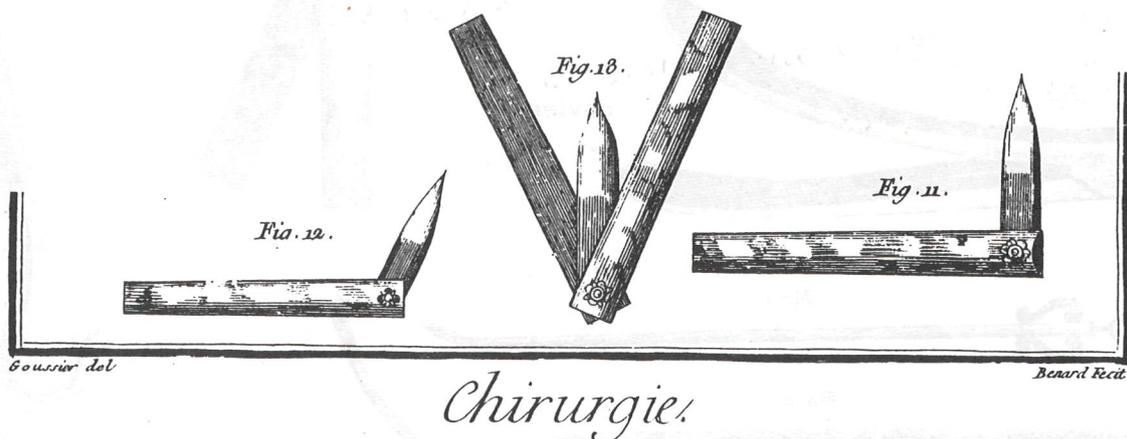


fig 1



bistouris

fig. 2



ciseaux

Fig. 2.

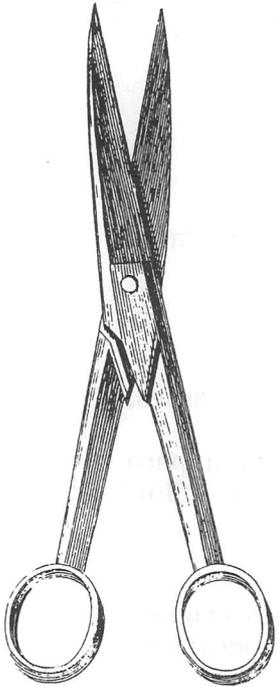
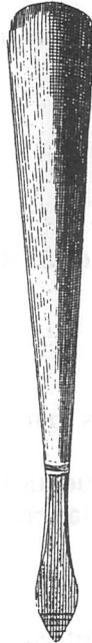
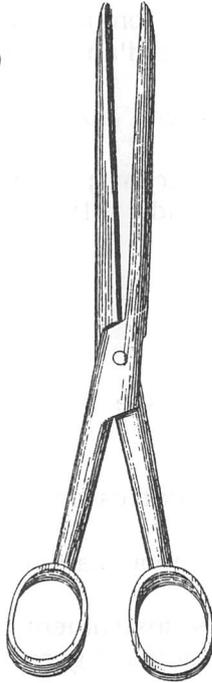


Fig. 2.



spatule

Fig. 4.



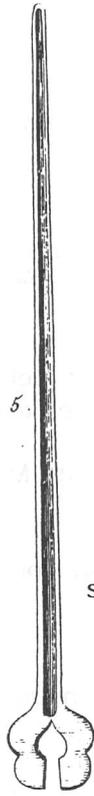
pincettes

Fig. 12.



réchaussoir

fig 5.



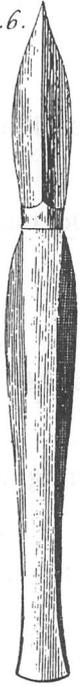
sonde

Fig. 1.



repoussoir

Fig. 6.

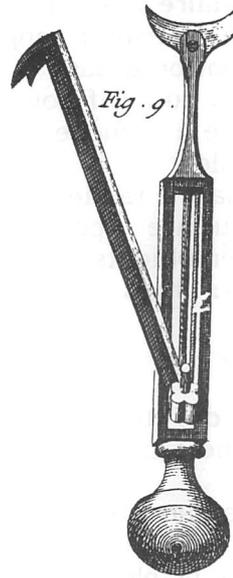


scalpels

Fig. 7.

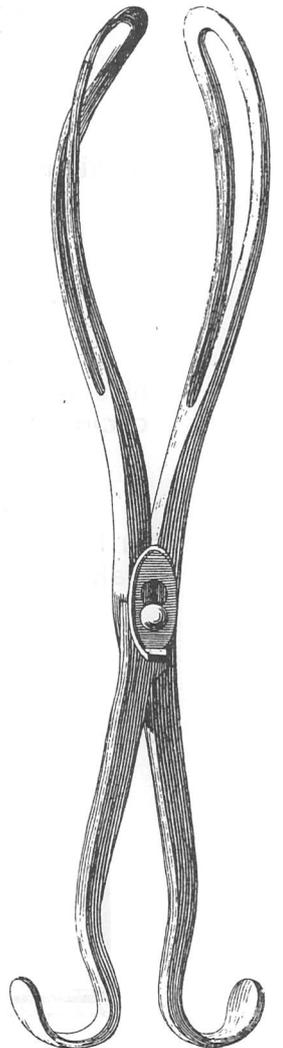


Fig. 9.



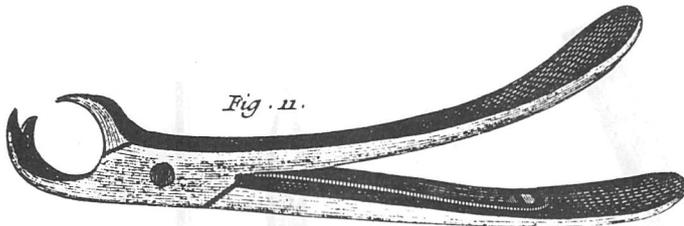
pelican

Fig. 1.



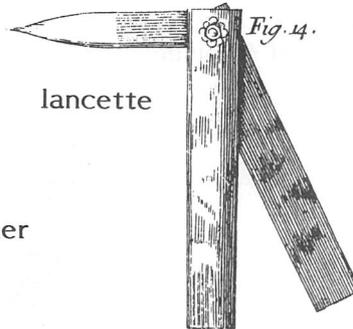
forceps

Fig. 11.



davier

Fig. 14.



lancette

Fig. 1.

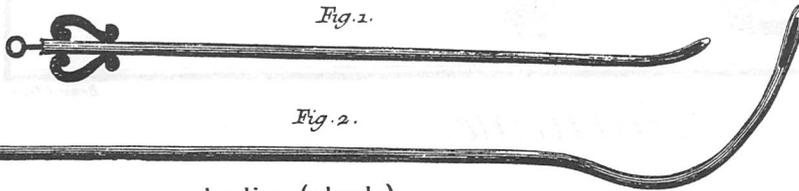


Fig. 2.

algales (algals)

Document 9 : L'expert devant les tribunaux.

Rapport du docteur Boulanger et du chirurgien Dupré, de Roye, sur les coups et blessures subis par le menuisier Depuille. 18 novembre 1779. A.D. Somme, 5 B 395.

. Transcription :

"Nous soussignés Joseph Nicolas Boulanger Docteur en médecine et Marie Joseph Dupré Me en chirurgie, tous deux demeurant à Roye avons vu et visité le nommé Eustache Depuille Me menuisier demeurant à Amy auquel nous avons trouvé une playe à la peau du crâne et un peu de contusion du côté droit avec effusion de sang et une contusion et gonflement à la joue droite lesquelles blessures et contusions nous ont paru avoir été faites par des coups de baton, lesquelles blessures demandent quelques jours de repos et sont sans danger sauf les accidents qui peuvent subvenir, en foy de quoy nous avons signé le présent rapport à Roye le dix huit novembre mil sept cent soixante dix neuf".

signatures

. Les tribunaux royaux (comme ici le bailliage de Roye) et les justices seigneuriales recevaient fréquemment des **plaintes** pour coups et blessures. **Enquête** était faite. Des **témoins** déposaient, des **experts** médicaux rédigeaient un rapport. Toutes ces pièces figurent dans nos archives, témoignant, parfois de façon savoureuse, de la violence d'une époque.

Suggestion :

. Ouverture sur l'**éducation civique** : permanence de la violence aujourd'hui et apprentissage de la tolérance et du respect d'autrui.

Document 10 : Les sages-femmes. Extraits de l'enquête de 1786. A.D. Somme, C 34.

Réalisée de la même façon que l'enquête sur les médecins et chirurgiens (cf. ci-dessus), elle fait apparaître deux catégories de sages-femmes, les "reçues" et les "prétendues".

C'est à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on se préoccupe de la formation professionnelle, initiale et continuée des sages-femmes (cf. **document 16** ci-dessous). Au départ, la sage-femme, pouvant être amenée à baptiser le nouveau-né en danger de mort, devait surtout donner des garanties morales et religieuses.

En 1786, dans la subdélégation d'Amiens, 157 sages-femmes sont recensées: 52 seulement ont reçu une formation officielle. Dans celle de Saint-Valery, c'est une seule sur 18 qui a été "reçue".

Sur un échantillon de 307 sages-femmes de la généralité, 43 avaient plus de 70 ans, 88 de 60 à 69 ans et 84 de 50 à 59 ans, soit 70 % âgées de plus de 50 ans...

Les infirmités et l'âge des unes, l'incompétence des autres rendaient périlleuse la situation de femme en couches et nombreux étaient les hommes qui se retrouvaient veufs. Mais là encore, des progrès notoires eurent lieu vers la fin du siècle.

**Document 11 : L'apothicaire.** Extrait de l'inventaire après décès de Jean-Baptiste QUIGNON, apothicaire à Amiens, 22 janvier 1771. A.D. Somme, I B 2561. Extrait du catalogue de Lapostolle, 1777. Archives diocésaines d'Amiens.

**Suggestions :**

Le premier document nous présente le matériel, traditionnel, de l'apothicaire. De nombreuses pharmacies possèdent encore des objets de ce type et on pourra essayer de les montrer aux enfants.

Le second document est un extrait de catalogue d'apothicaire, consistant essentiellement en une liste de poudres. On trouvera dans le document suivant les rapports entre l'once, le gros et la livre-poids, et leurs sous-multiples. La livre-poids équivalait à un peu plus de 489 grammes. Cela pourra donner lieu à des exercices de calcul. On pourra aussi interroger le pharmacien sur les produits mentionnés ici, leur utilisation éventuelle aujourd'hui et leur destination.

**Document 12 : L'assistance médicale.** "Liste des remèdes" envoyés par l'administration royale aux Intendants, à l'intention des pauvres malades des campagnes, 1781. A.D. Somme, C 35/4.

Chaque année le Roi faisait préparer et envoyer aux Intendants, par les plus hautes autorités médicales du royaume, des boîtes de remèdes destinés aux pauvres. Il existait un système d'assistance médicale gratuite, organisé par l'Etat.

**Suggestions :**

- . On se fera expliquer les remèdes par le pharmacien.
- . On étudiera sommairement la Sécurité sociale et la Croix Rouge.
- . On enquêtera sur les médecins qui travaillent dans le Tiers-Monde.
- . On se penchera sur la composition de la trousse d'urgence de l'école.

**Document 13 : L'hôpital.** Rapport sur les hôpitaux de Montdidier, 1790. A.D. Somme, L 20 74.

Ce rapport décrit la situation des 2 hôpitaux de Montdidier au début de la Révolution. Tenus par des religieuses, mais administrés par des membres de la municipalité et de la juridiction locale, ces hôpitaux avaient des fonctions différentes.

L'hôtel-Dieu est réservé aux malades. Ceux-ci y sont bien soignés, mais la capacité d'accueil est faible et le confort et l'hygiène sommaires.

L'hôpital général donne "azile aux vieillards, aux infirmes, et aux enfants pauvres,... et on y reçoit également des enfants trouvés".

Cette double vocation de l'hôpital était la règle en France : les soins d'une part, le "renfermement" d'autre part.

Les ressources des hôpitaux étaient variées : dons, legs, revenus de biens-fonds, perception d'octrois, rentes.

En 1788 Paris comptait 48 hôpitaux et la province plus de 800 (dont une centaine d'établissements de 3 à 4 lits fondés par des particuliers). La condition matérielle des hôpitaux était à cette date très médiocre. C'est Necker, et son épouse, véritable ministre officieux de l'assistance publique, qui lancèrent un profond mouvement de réforme hospitalière à la fin de l'Ancien Régime.

**Document 14 : L'hôtel-Dieu d'Amiens.** Rapport, décembre **1784**. A.D. Somme, C 1595/2. (Montage d'extraits).

Ce rapport décrit une situation catastrophique. L'hôtel-Dieu d'Amiens, dont les ruines sont encore visibles rue Saint-Leu, près de l'entrée du C.R.D.P., illustre parfaitement la grande misère des hôpitaux français d'Ancien Régime: manque de place, malpropreté, mauvaise gestion,...

**Suggestions :**

- . Faire relever et classer les différentes carences de l'hôtel-Dieu.
- . Faire rechercher de la documentation sur les hospices de Beaune, bon exemple d'hôpital ancien quant au cadre.
- . Enquêter sur l'hôpital aujourd'hui en France.

**Document 15 : La formation du chirurgien.** Enregistrement d'un **contrat d'apprentissage** devant la communauté des maîtres chirurgiens d'Amiens, **27 janvier 1733**. A.D. Somme, E 896.

(Voir ci-dessus la fiche relative au doc. 7).

Nous sommes encore à l'époque où la chirurgie fait partie des métiers manuels et s'apprend non dans une école, mais par **apprentissage**. Le contrat est signé entre le père de l'apprenti, un laboureur, et un maître chirurgien. La **durée** du "stage" est de **2 ans**. Le **coût** en est de **300 livres**, soit l'équivalent d'un salaire annuel d'ouvrier correctement payé. N'importe qui ne peut devenir chirurgien. Il faut une certaine aisance pour en payer l'apprentissage à son fils.

**Document 16 : La formation de la sage-femme.** Affiche, **1774**. A.D. Somme, C 36/1.

L'Ancien Régime finissant se préoccupe beaucoup de la santé publique. Face à l'hécatombe de femmes en couches et de nouveaux nés, la formation des sages-femmes tient particulièrement à coeur à l'administration royale, d'où la création de **cours publics d'accouchement**, destinés aux élèves sages-femmes, tout comme à celles qui exerçaient déjà. Le besoin était réel (cf. Fiche relative au doc. 10, ci-dessus).

L'avis devait être publié dans chaque village par le syndic, qui était prié de désigner une candidate pour ces cours.

**Document 17 : La formation du corps médical :** Les livres. Extrait de l'inventaire de Louis QUEQUET, 30-8-1781. A.D. Somme, 1 B 2581. Ouvrage de Philippe HECQUET, "La médecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres", Paris, 1740. Bibliothèque Demarsy, Archives diocésaines d'Amiens.

Il existait au XVIII<sup>e</sup> siècle toute une littérature médicale. L'"Encyclopédie" elle-même consacrait plusieurs articles et une belle série de planches à la chirurgie. Mais tous les chirurgiens de village ne disposaient sûrement pas d'une bibliothèque spécialisée de 30 volumes comme Louis Quequet, chirurgien à Amiens. Il y avait semble-t-il 2 niveaux de culture chez les chirurgiens.

Philippe HECQUET, grand médecin parisien, était un Picard (né à Abbeville en 1661). La bibliothèque Demarsy possède plusieurs de ses nombreux ouvrages.

**Document 18 : La formation du corps médical à travers les cahiers de doléances.** Cahiers de Boves, de la prévôté de Beauvaisis et de Foucaucourt. Extraits. A.D. Somme, B 301 et B 321.

Sur les cahiers de doléances, voir T.D.S. n° 11 (dans les bibliothèques de circonscription) et T.D.S n° 20, "mon village de siècle en siècle", (envoyé il y a un an dans chaque école).

Les trois extraits reproduits et transcrits ici permettent de faire le point. Malgré la politique éclairée de l'administration royale la situation des provinces en 1789, quant à la formation des chirurgiens et des sages-femmes, est loin d'être satisfaisante.

#### Suggestion :

. Avec ce dernier document (qui nous permet de faire la transition avec le prochain T.D.S. spécial 1<sup>er</sup> degré, "Amiens pendant la Révolution", à paraître en novembre ou décembre 1989) on peut aborder l'histoire de la Révolution en son premier épisode : le printemps 1789, élections des Etats généraux et rédaction des cahiers.

#### Quelques mots de vocabulaire

**Election :** Circonscription fiscale, subdivision d'une généralité.

**Feu :** Unité fiscale ; foyer au sens large ; environ 4 à 5 personnes en moyenne.

**Généralité :** Circonscription administrative confiée à un Intendant. Une trentaine en France.

**Intendant :** Commissaire nommé -et révoqué- par le roi, responsable de l'administration d'une province dans tous les domaines et notamment la Justice, la Police et les Finances, au sens le plus large.

**Subdélégué :** Adjoint de l'Intendant dans une des villes de la généralité.



**CRDP - AMIENS**

45, rue Saint Leu - 80000 Amiens

Imprimé en France  
au CRDP, en décembre 1988

**pour l'Inspection Académique  
de la Somme**

Dépôt légal imprimeur : 4ème trimestre 1988  
Dépôt légal éditeur : 4ème trimestre 1988

**Le Directeur de la Publication : R. VIGIN**